

Genève, le 27 juin 2025 Aux représentantes et représentants des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire, du département de la santé et des mobilités et des Services industriels de Genève

Réouverture ce matin de l'accès à la baignade dans le Rhône

Fin de l'interdiction de baignade dans le Rhône. La fuite d'huile survenue hier est désormais maîtrisée, et tout risque sanitaire est écarté. Une enquête est en cours pour déterminer les causes du sinistre. Le chantier à l'origine de la fuite restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

L'incident s'est produit hier vers 11h sur un chantier des Services industriels de Genève (SIG), situé au niveau du barrage du Seujet, en amont du Bâtiment des Forces Motrices (BFM). Quelque 140 litres d'huile biodégradable ont été déversés dans le Rhône à une heure de forte affluence de baigneurs. La situation a été maitrisée dans la soirée.

Dès aujourd'hui, la baignade entre le pont Sous-Terre et la confluence avec l'Arve et toutes les autres activités courantes sur le Rhône, sont à nouveaux autorisées.

Aucun problème sanitaire n'a été relevé par le service du médecin cantonal. Toutefois, il est rappelé qu'en cas de contact prolongé ou répété avec la peau ou les yeux, les hydrocarbures peuvent provoquer des irritations. En cas de contact cutané, il est donc conseillé de retirer ses habits et de laver rapidement sa peau à l'eau et au savon. En cas de contact oculaire, un lavage des yeux à l'eau courante et propre pendant plusieurs minutes est conseillé. En cas de symptômes persistants, il est conseillé de consulter un médecin.

Enquête en cours et vigilance environnementale

Le chantier à l'origine de la fuite restera fermé jusqu'à nouvel avis. Une enquête est en cours afin d'en déterminer les causes et d'établir les responsabilités de ce double incident, puisqu'il s'agit du même chantier à l'origine de la pollution de mardi dernier qui avait également amené à une interdiction de la baignade.

Aucun impact sur les milieux naturels n'a été constaté par les services concernés à ce stade. Néanmoins, des bateaux de SIG et les patrouilles du SIS surveilleront les rives du Rhône une bonne partie de la journée, en particulier les roselières, potentiellement contaminées. Si nécessaire, des opérations de dilution des dernières traces d'huile seront réalisées. Un suivi renforcé des roselières sera assuré par l'Office cantonal de l'eau afin de surveiller et si possible prévenir tout impact environnemental.

Les autorités remercient la population d'avoir respecté les consignes de sécurité. Elles rappellent que la baignade dans le Rhône est uniquement autorisée entre le pont Sous-Terre et la confluence avec l'Arve, et gu'elle requiert une vigilance particulière.

Page: 2/2

Pour toute information complémentaire:

- Département du territoire M. Guillaume Pierrehumbert, directeur général de l'office cantonal de l'eau, guillaume.pierrehumbert@etat.ge.ch, T. +41 22 388 55 30
- Département de la santé et des mobilités
 M. Marc-André Siegrist, secrétaire général adjoint chargé de la communication, marcandre.siegrist@etat.ge.ch, T. +41 79 623 38 18
- Services industriels de Genève: Mme Laetitia Perrin, porte-parole, relations publiques SIG, laetitia.perrin@sig-ge.ch, T. +41 79 411 04 62